



VILLE DE CHARLIEU

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 10 MARS 2011

#### **PRESENTS :**

Bruno BERTHELIER  
Martine DESBOIS  
Eric BALLANDRAS  
Etienne HERTZOG  
Henri POINSOT BERTHELOT  
Agnès FABIANSKI  
Roger GUILLERMAIN  
Véronique PICAVET  
Agnès BRISEBRAS

Eric POULAT  
Brigitte MAZARD DURAND  
Jean LABOURET  
Philippe GARCIA TOVAR  
Jérémy LACROIX  
Marianne PONSON  
Emmanuelle NUNES DA GRACA  
Antonio RODRIGUES

Patricia GARCIA  
Alain MERCIER  
Laurence FAYOLLE

Henriette DRUERE  
Dominique MONCORGER  
Nicole BIZET

#### **ABSENTS EXCUSES :**

Thomas GUERIN (procuration à Philippe GARCIA TOVAR)  
Sylvie PONCET (procuration à Eric BALLANDRAS)  
Chrystèle FAURIE (procuration à Martine DESBOIS)  
Joëlle GUEGUEN (procuration à Marianne PONSON)

#### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Jérémy LACROIX

Monsieur le Maire ouvre la séance en présentant les excuses et procurations.

Il soumet à l'approbation des membres du Conseil le procès verbal de la séance du 26 février 2011.

Le procès verbal de la séance du 26 février 2011 est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est ensuite abordé.

#### **I) BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2010**

Monsieur Hertzog présente le compte administratif 2010 pour le budget principal. Il expose qu'il apparaît un déficit en investissement d'un montant de 246 509.71€ La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 453 257.11€

Monsieur le Maire et Madame Druère quittent la salle afin qu'il soit procédé au vote du compte administratif 2010 sous la présidence de Madame Desbois, 1<sup>ère</sup> adjointe, en application de la loi.

Le Conseil Municipal approuve, **à la majorité (20 pour et 5 contre)**, le compte administratif 2010 pour le budget principal.

Madame Desbois s'étonne que les élus minoritaires votent contre le compte administratif qui est le résultat de la gestion d'une partie de leurs élus de janvier à octobre 2010.

## **II) BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010**

Monsieur le Maire propose d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 453 257.11€, à la section d'investissement.

Le Conseil Municipal approuve **à la majorité (21 pour et 6 contre)**, la proposition de Monsieur le Maire d'affecter l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2010 en section investissement au budget primitif 2011.

## **XIII) TAUX D'IMPOSITION 2011**

Monsieur Le Maire propose de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2011 au même taux que ceux de 2010, à savoir :

- taxe d'habitation : 10,14%
- foncier bâti : 18,58%
- foncier non bâti : 38,89%

Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, le maintien des taux d'imposition précédemment énoncés pour l'année 2011.

## **XIV) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2011**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Poulat qui présente le tableau de subventions aux associations pour l'année 2011 dont le montant total s'élève à 134 886.00€. Il expose que la commission « sports et vie associative » a travaillé sur la base des subventions sollicitées par les associations au titre de l'année 2011 en tenant compte des finances de chaque association. Les montants versés en 2010 ont été reconduits sauf pour les associations qui détiennent un solde financier trop élevé.

### **Subventions aux associations pour l'année 2011**

<b>Associations sportives</b>	<b>subvention 2010</b>	<b>proposition 2011</b>
ALC Basket	2 850,00	2 850,00
ALC Course à pied	250,00	250,00
ALC Gymnastique	1 150,00	1 150,00
ALC Haltérophilie	500,00	500,00
ALC Judo	950,00	800,00
ALC Pétanque	300,00	300,00
ALC Tennis de table	450,00	400,00

Entente cycliste	800,00	650,00
Stade Charliendin	3 100,00	3 100,00
Karaté	850,00	850,00
Rugby	1 600,00	1 600,00
Team Sensas	150,00	150,00

<b>Associations culturelles</b>	<b>subvention 2010</b>	<b>proposition 2011</b>
Amicale Laïque	1 250,00	1 250,00
Centre social Eclat de Vivre	1 680,00	1 680,00
Comité de jumelage	700,00	700,00
Les émanglons	100,00	100,00
Comité des fêtes de septembre	1 300,00	1 300,00
Harmonie	1 900,00	1 900,00
MJC	5 000,00	5 000,00
Scouts de France	700,00	700,00
Terre et Nature	230,00	0,00

<b>Associations sociales</b>	<b>subvention 2010</b>	<b>proposition 2011</b>
ADAPEI	155,00	155,00
Ainés du Pays de Charlieu	400,00	500,00
Les Cigales	0,00	150,00
Personnel Municipal	1 140,00	1 140,00
Secouristes	100,00	100,00
Secours catholique	500,00	500,00

<b>Associations scolaires</b>	<b>subvention 2010</b>	<b>proposition 2011</b>
Sou des écoles projet cinéma	1 147,00	750,00
Sou des écoles projet CED	940,42	936,00

<b>Associations autres</b>	<b>subvention 2010</b>	<b>proposition 2011</b>
Amis des Arts Musée	55 580,00	54 500,00
Contrat externat Sainte Marie	27 403,00	23 105,00
Contrat syndicat de la Bouverie	24 768,00	24 320,00
Foire de Novembre	500,00	500,00
Association Ma Boutique	2 000,00	2 000,00
Marchés de Noël	1 000,00	1 000,00

	<b>subvention 2010</b>	<b>proposition 2011</b>
TOTAL	141 443,42	134 886,00

Madame Druère demande si la subvention prévue pour l'association « Les Cigales » n'est pas une participation du CCAS.

Madame Mazard-Durand rappelle que cette association s'occupe des résidents de l'hôpital

local et expose qu'elle a simplement informé le CCAS de cette subvention mais que c'est bien la commune qui l'attribue.

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes versera également une subvention de 380€ à l'association sur demande de la commune.

Avant de procéder au vote, Monsieur Labouret se retire et expose qu'il ne prendra pas part au scrutin en sa qualité de président du Stade Charliendin.

Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité (26 pour et 1 abstention)**, les subventions aux associations au titre de l'année 2011.

### **III) BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2011**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hertzog, adjoint aux finances.

Monsieur Hertzog présente le budget prévisionnel 2011 pour le budget principal.

Il rappelle que pour les dépenses de fonctionnement l'accent a été mis sur la sécurité des bâtiments et que des réflexions pour diminuer les dépenses de fonctionnements tant au niveau de l'énergie que des fournitures seront menées. De même, l'amélioration des conditions de travail du personnel municipal est une priorité.

Il présente les investissements programmés pour 2011.

Concernant les travaux, la programmation suivante est retenue : la rénovation des locaux de l'internat, la réalisation du parking vers l'ancien site d'ErDF et la réfection d'une voirie, la réfection des bornes électriques du Camping et de la toiture de la maison du gardien, l'aménagement des jardins et des réserves des Musées ainsi que la démolition de l'ancienne bascule publique afin de réaliser un projet d'aménagement l'année prochaine. Le renouvellement des feux du pont de pierre est également budgétisé ainsi que la réfection du terrain de football.

Concernant les études, une somme pour une étude de faisabilité pour la réalisation et l'implantation d'une nouvelle salle des fêtes ainsi que pour une étude sur le plan de circulation est prévue.

Concernant les services municipaux, une somme est prévue pour l'acquisition du matériel technique et de mobilier urbain, l'achat de logiciels pour l'élaboration des marchés publics et la numérisation des documents d'urbanisme, l'acquisition de postes informatiques (dont 5 postes pour l'école maternelle) et le renouvellement de matériel d'entretien.

Monsieur le Maire précise que des démarches pour l'obtention de subventions vont être effectuées et que l'acquisition du site de l'ancienne gare par l'ADAPEI est également en projet ce qui permettrait d'augmenter nos recettes pour cet exercice et de faire diminuer le montant de l'emprunt à réaliser qui s'élève aujourd'hui à 485 000€

Madame Garcia demande comment la somme de 15 000€ pour l'étude sur le plan de circulation a été déterminée.

Monsieur le Maire explique que c'est une somme évaluée afin de permettre de réaliser cette étude, une consultation sera lancée ; cette consultation permettra une réflexion globale sur les réalisations de voirie afin de ne plus agir au coup par coup et de préparer l'avenir, étudier la place des piétons et des cyclistes.

Madame Garcia souhaite mettre en garde Monsieur le Maire vis-à-vis de la démolition de la maison de l'ancienne bascule publique. Elle estime que cette démolition attaque le patrimoine de la commune d'un point de vue historique et rural.

Monsieur le Maire précise que ce bâtiment n'a pas d'intérêt architectural particulier et qu'un aménagement paysager avec une fontaine pourrait être créé à la place. Il informe les membres du conseil qu'un audit Michelin sera réalisé dans le cadre des « Plus Beaux Détours de France » cette année et que la réalisation de ce type de projet permet de maintenir le label pour la commune. La mise en valeur de la place de la Bouverie permettra un changement de physionomie du quartier avec une perspective ouverte sur le bâtiment de l'ancienne école publique. La réflexion sera conduite avec l'architecte des bâtiments de France.

Madame Garcia demande où vont être stockées les archives qu'il était prévu d'installer dans ce bâtiment ?

Monsieur le Maire explique qu'une réflexion au sein des locaux de la mairie sera menée pour stocker les archives. Il expose que le bâtiment de l'ancienne bascule contient d'importantes fissures et qu'aucun risque ne sera pris en terme de sécurité.

Madame Druère demande si dans le cadre de l'aménagement de réserves aux Musées, un inventaire va être réalisé.

Monsieur Ballandras explique que l'inventaire des collections est déjà réalisé mais que les collections municipales sont stockées avec celles des Amis des Arts ce qui peut poser des problèmes d'assurance et d'accès.

Monsieur Mercier demande à quoi correspond l'étude pour la salle des fêtes.

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit de positionner le bâtiment et de savoir si la commune reconstruit un nouvel ouvrage ou si elle restructure le site existant.

Monsieur Mercier demande des précisions sur le budget chaudière. Monsieur le Maire évoque la vétusté de certaines d'entre elles, qui devront être changées.

Le Conseil Municipal vote **à la majorité (21 pour et 6 contre)**, le budget primitif général 2011 qui s'élève en dépenses et en recettes à la somme de :

- **section de fonctionnement : 3 384 914,36€**
- **section d'investissement : 1 906 749,44€**

#### **IV) BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2010**

Monsieur Hertzog présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif 2010.

Il fait apparaître :

- en section investissement un excédent de 419 848,76€
- en section fonctionnement un excédent de 48 925,16€

Conformément à la loi, Monsieur le Maire et Madame Druère se retirent pour le vote du compte administratif 2010.

Le Conseil Municipal sous la présidence de Madame Desbois, 1<sup>ère</sup> adjointe, procède au vote du compte administratif 2010.

Le Conseil Municipal approuve, **à la majorité (20 pour et 5 abstentions)**, le compte administratif 2010 pour le budget assainissement.

## **V) BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXERCICE 2010**

Monsieur le Maire propose d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 48 925.16€, à la section d'investissement.

Le Conseil Municipal approuve **à la majorité (21 pour et 6 contre)**, la proposition de Monsieur le Maire d'affecter l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2010 en section investissement au budget primitif 2011.

## **VI) BUDGET ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2011**

Monsieur le Maire expose en préalable qu'un contentieux en indemnité concernant le marché de travaux de la station d'épuration a été ouvert par une entreprise non retenue suite à l'appel d'offre et que la demande d'indemnisation s'élève à 180 000€. La requête a été communiquée fin d'année 2010. Pour faire face à l'obligation pour la commune de provisionner cette somme pour le recours, il était nécessaire d'augmenter les tarifs de l'assainissement afin d'équilibrer le budget.

Monsieur le Maire expose qu'il a pris contact avec cette entreprise afin de renouer le dialogue, que la commune de Charlieu a reçu un mémoire en désistement de l'entreprise en date du 2 mars dernier. De ce fait l'obligation de provisionner 180 000€ n'existe plus après vérifications avec les services de la perception. L'emprunt à réaliser pour les travaux de la station d'épuration sera donc moins important que celui prévu initialement.

Madame Garcia prend la parole et s'adressant à Monsieur le Maire déclare qu'elle veut bien croire en sa capacité de persuasion mais s'étonne que l'entreprise renonce aussi facilement à 180 000€. Elle demande s'il n'y a pas eu de contrepartie de la part de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire répond qu'il a renoué le dialogue ce qui a permis de stopper cette action en justice.

Monsieur Ballandras exprime que les paroles de madame Garcia sous-entendent des accusations graves et vraiment inadmissibles.

Monsieur Hertzog présente le budget primitif et rappelle que l'investissement majeur est la réalisation de la station d'épuration qui entraîne la réalisation d'un emprunt de 300 000€

Le Conseil Municipal vote **à la majorité (21 pour et 6 abstentions)**, le budget primitif assainissement 2011 qui s'élève en dépenses et en recettes à la somme de :

- **section d'exploitation : 228 193.00€**
- **section d'investissement : 3 516 252.00€**

## **VII) BUDGET EAU: COMPTE ADMINISTRATIF 2010**

Monsieur Hertzog présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif 2010.

Il fait apparaître :

- en section investissement un excédent de 107 058.27€
- en section d'exploitation un excédent de 15 984.16€

Conformément à la loi, Monsieur le Maire et Madame Druère se retirent pour le vote du

compte administratif 2010.

Le conseil Municipal sous la présidence de Madame Desbois, 1<sup>ère</sup> adjointe, procède au vote du compte administratif 2010.

Le Conseil Municipal approuve, **à la majorité (20 pour et 5 contre)**, le compte administratif 2010 pour le budget eau.

### **VIII) BUDGET EAU : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXERCICE 2010**

Monsieur le Maire propose de reporter l'excédent d'exploitation de 15 984.16€ à la section d'exploitation du budget primitif 2011.

Le Conseil Municipal approuve **à la majorité (21 pour et 6 contre)**, la proposition de Monsieur le Maire de reporter l'excédent d'exploitation du compte administratif 2010 en section d'exploitation au budget prévisionnel 2011.

### **IX) BUDGET EAU : BUDGET PRIMITIF 2011**

Monsieur Hertzog présente le budget primitif pour l'exercice 2011.

Monsieur le Maire expose que le contrat d'affermage avec Veolia se terminant en 2011, une consultation est en cours afin de disposer d'un fermier pour le prochain contrat qui est prévu pour une durée de 5 ans. La renégociation de ce contrat permettra et il l'espère de maintenir le prix de l'eau au niveau actuel malgré la lourdeur des investissements à réaliser en matière d'eau potable.

En effet, il rappelle que le schéma directeur d'eau potable est cours de réalisation et que les travaux à réaliser sont colossaux avec notamment une station de traitement de l'eau d'un montant avoisinant les 1 500 000 € pour fin 2013.

Un échancier annuel sera mis en place pour les 5 années à venir. Pour cet exercice budgétaire, Monsieur le Maire informe que l'étude pour la mise en protection des périmètres des puits de captage du pré de la Doux va se poursuivre et qu'une étude pour la remise en marche du puits 3 va être lancée. Cette remise en route permettrait de s'affranchir des sources du Cergne et de réaliser des économies importantes en diminuant des investissements à réaliser. Il expose que la conduite d'adduction de l'eau potable va être refaite au niveau des bourgs des communes de Mars et de Cuinzier. Enfin il sera nécessaire de recruter un maître d'œuvre pour la réalisation de la station de traitement de l'eau.

Le Conseil Municipal **vote à la majorité (21 pour et 6 contre)**, le budget primitif eau 2011 qui s'élève en dépenses et en recettes à la somme de :

- **section d'exploitation : 100 269.53€**
- **section d'investissement : 527 141.72€**

### **X) BUDGET LOTISSEMENT MONTPLAISIR : COMPTE ADMINISTRATIF 2010**

Monsieur Hertzog présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif 2010.

Il fait apparaître :

- en section investissement un déficit de 99 924.77€
- en section fonctionnement un excédent de 56 212.65€

Conformément à la loi, Monsieur le Maire et Madame Druère se retirent pour le vote du

compte administratif 2010.

Le conseil Municipal sous la présidence de Madame Desbois, 1<sup>ère</sup> adjointe, procède au vote du compte administratif 2010.

Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité (25 pour)**, le compte administratif 2010 pour le budget lotissement Montplaisir.

### **XI) BUDGET LOTISSEMENT MONTPLAISIR : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXERCICE 2010**

Monsieur le Maire propose d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 56 212.65€, à la section d'investissement.

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité**, la proposition de Monsieur le Maire d'affecter l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2010 en section investissement au budget primitif 2011.

### **XII) BUDGET LOTISSEMENT MONTPLAISIR : BUDGET PRIMITIF 2011**

Monsieur Hertzog présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif pour l'exercice 2011 et expose que c'est le dernier exercice budgétaire pour ce budget du fait qu'il est nécessaire d'abonder le budget de 43 712.12€ pour le solder, opération qui sera réalisée cette année.

Le Conseil Municipal vote **à l'unanimité**, le budget primitif lotissement Montplaisir 2011 qui s'élève en dépenses et en recettes à la somme de :

- **section de fonctionnement : 43 712.12€**
- **section d'investissement : 99 924.77€**

### **QUESTIONS DIVERSES:**

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu deux questions des élus minoritaires :

#### **Question concernant la politique de la ville en matière de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des parcs et jardins :**

*« La commune possède un patrimoine conséquent dans le domaine des espaces verts. Tout ceci est entretenu régulièrement et avec sérieux par les services techniques de la collectivité. Toutefois, la belle saison revenue, les agents sont confrontés et ceci afin de tenir dans un état de propreté compatible avec son statut de ville touristique, au problème spécifique de la prolifération des « mauvaises herbes » mais également à la protection des nombreux végétaux qui conduisent à l'utilisation de désherbants et de produits phytosanitaires dont l'utilisation de désherbants et de produits phytosanitaires dont l'utilisation peut avoir des conséquences non anodines sur la santé tant pour les utilisateurs que pour les promeneurs. Certaines collectivités ont pris des mesures radicales et drastiques dans ce domaine à savoir la suppression pure et simple de tout produit nocif à l'environnement et à la santé, bannissant tout procédés chimiques et employant maintenant des moyens de la substitution qu'ils soient bio, thermique,...*

*La question est donc de savoir :*

- *quelle est actuellement dans ce domaine la politique de la ville (moyens et produits employés) ?*

- les agents manipulant ou utilisant ces produits ont-ils reçu la formation nécessaire et obligatoire dans ce domaine ?
- les mesures de sécurité concernant cette catégorie de produits sont-elles respectées tant à l'intérieur des bâtiments (stockage, étiquetage) qu'au cours de leur utilisation ?
- dans le cas où les procédés actuellement utilisés sont considérés comme pouvant avoir des conséquences sur l'environnement et la santé une réflexion a-t-elle été engagée au sein des services et des commissions pour pouvoir en changer ? »

Monsieur le Maire formule la réponse suivante après consultation du responsable des services techniques :

Organisation :

Depuis 2011 les moyens humains et matériels affectés à l'utilisation des produits phytosanitaires notamment pour le désherbage chimique sont mutualisés et sous la responsabilité du service jardins afin d'avoir une meilleure lisibilité et tracabilité. (Cela évite que 2 services passent aux mêmes endroits avec des produits différents comme par le passé).

Le matériel utilisé est composé d'un pulvérisateur porté équipé d'une pompe doseuse afin d'optimiser les dosages de produits, et le matériel est étalonné chaque année.

Des EPI sont mis à la disposition des agents applicateurs et utilisés.

Les agents applicateurs ont suivis et suivent régulièrement des formations concernant l'utilisation des produits.

Très peu de produits sont stockés à l'avance et une réflexion devra être engagée sur les stockages des produits phytosanitaires et autres dans le courant de l'année 2011 afin d'améliorer nos pratiques dans ce domaine.

Les fiches de données de sécurité sont demandées à chaque fournisseur et archivées. Dans ce domaine une réflexion devra être aussi engagée afin d'optimiser leur mise à disposition et l'information des agents utilisateurs.

Chaque année une réflexion est menée par le responsable en collaboration avec les agents afin d'ajuster au mieux l'utilisation des produits aux zones qui le nécessitent vraiment cette réflexion devra se traduire par l'élaboration d'un plan de traitement annuel.

Concernant les mesures de préventions à l'égard du public.

-Lors du traitement du terrain stabilisé et de la piste d'athlétisme les usagers sont prévenus et l'usage restreint pendant une période donnée avec affichage sur place.

-Pas de traitement dans les cours d'école.

-Camping : traitement hors période d'ouverture.

-Pas de traitement en cas de vent ou de risque de pluie.

-Pas de rinçage de cuve en dehors des services techniques.

-Utilisation d'un produits coloré (1ere passe) afin d'avoir une vision des zones traitées.

Produits utilisés :

Fournisseur retenu en 2011 : BHS

Parcs et jardins :

-Stratège L : Désherbant sélectif et anti-germinatif (350g/l pendiméthaline , 70g/l oxyfluorène) dosage 7L/Ha avant le printemps (Février-Mars)

-Tchao Plus EV : Désherbant foliaire (360g/l glyphosate) utilisé en retouche après la repousse éventuelle.

Trottoirs, abords de voirie et cimetière :

-Pack Programme Contrôle : Stratège allée L + Environnet PJT (350g/l pendiméthaline , 70g/l oxyfluorène , 360g/l glyphosate ) désherbant antigerminatif et foliaire dosage 7L/Ha avant le printemps (Février-Mars)

-Environnet PJT : Désherbant foliaire (360g/l glyphosate) utilisé en retouche après la repousse éventuelle.

De plus un mouillant et fixateur « Herbifix » (946g/l huile minérale paraffinique) est utilisé afin d'optimiser l'utilisation du désherbant foliaire à base de glyphosate.

#### Techniques alternatives :

Concernant le traitement des plages de la piscine la commune est équipée d'un désherbeur thermique depuis 2009 qui permet d'assurer un traitement foliaire en saison sans utilisation de produits phytosanitaire. L'expérience a été menée concernant le traitement des trottoirs en retouche mais ne s'est pas révélée concluante du fait de l'encombrement du désherbeur et des résultats obtenus.

#### Question concernant la visite de Monsieur le Préfet de la Loire et le courrier adressé par le Conseiller Général :

*« Le 4 février dernier, suite à une invitation de votre part, le Préfet de la Loire accompagné du Sous-préfet de l'arrondissement ont visité plusieurs structures de la commune. Cette visite s'est achevée, en fin de matinée par une petite cérémonie à laquelle les élus minoritaires ont été conviés.*

*Dans un courrier en date du 11 février adressé aux membres du conseil municipal de Charlieu, le conseiller général du canton s'insurgeait de la façon peu cavalière dont il avait été écarté de ces visites. Nous lui avons répondu afin qu'il sache que nous abordions, sur ce sujet, dans son sens. En effet et dans la continuité de ce que vous avez entrepris depuis le début de votre mandat vous avez encore montré de désinvolture et fait fi des valeurs républicaines en ne nous conviant pas aux visites programmées, de peur sans doute, que nous ne posions des questions pertinentes et opportunes aux représentants de l'Etat.*

*Nous sommes bien évidemment, très peu surpris que lors de la dernière séance du conseil municipal vous n'ayez pas lu et commenté, comme il est de coutume, un courrier qui était adressé au conseil municipal. Aussi nous aimerions que vous vous justifiiez sur vos motivations de n'avoir invité aucun élu, qu'il soit cantonal, intercommunal ou minoritaire à ces visites sachant que nous n'accepterons pas comme justification au motif qu'il s'agissait d'une invitation privée. »*

Monsieur le Maire rappelle aux élus minoritaires que les motivations ont été expliquées de vive voix et par téléphone au conseiller général et qu'il s'étonne que cela fasse encore aujourd'hui l'objet d'une polémique de la part des élus de l'opposition. Quand aux visites, il rappelle qu'elles ont été réalisées en présence des adjoints uniquement. Enfin, il regrette l'absence inexcusée des six élus de l'opposition qui avaient été invités à la rencontre avec Monsieur le Préfet.

#### **INFORMATIONS :**

Monsieur Poulat fait part à l'ensemble du conseil municipal de sa démission de son poste d'adjoint et de conseiller municipal pour raisons professionnelles. En effet, un poste de formateur d'arbitres professionnels s'offre à lui dans son métier de prédilection, ce qui le conduit à partir pour la Région de Reims.

Au nom de tous les élus majoritaires, Monsieur le Maire tient à remercier chaleureusement Monsieur Poulat pour son investissement durant l'exercice de son mandat et lui souhaite bonne continuation.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE,  
LA SEANCE EST LEVEE A 21H15